



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 29 juillet 2019

### **Appel à candidatures à la fonction bénévole de lieutenant de louveterie pour 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020**

La direction départementale des territoires et de la mer de la Vendée recueille les candidatures à la fonction bénévole de lieutenant de louveterie pour les années 2020 à 2024 où 8 postes sont à pourvoir.

Les lieutenants de louveterie (ou louvetiers) sont des collaborateurs bénévoles de l'administration dont la mission principale est l'exécution de battues administratives de régulation des animaux causant des préjudices importants. Ils sont les conseillers techniques de l'administration sur les problèmes posés par la gestion de la faune sauvage.

Peuvent être nommées lieutenants de louveterie des personnes de nationalité française, jouissant de leurs droits civiques, résidant en Vendée ou dans un canton limitrophe, détenant un permis de chasser depuis au moins 5 années et justifiant : de leur aptitude physique par un certificat médical datant de moins de 2 mois établi par un médecin agréé, de leur compétence cynégétique, d'une connaissance de la réglementation et des règles de sécurité.

La liste des pièces du dossier de candidature et la carte des 8 circonscriptions sont consultables sur le site des services de l'État en Vendée :

**<http://www.vendee.gouv.fr/renouvellement-des-lieutenants-de-louveterie-sur-r500.html>**

Les dossiers de candidature sont à adresser par voie postale, électronique ou dépôt au plus tard le lundi 2 septembre 2019 à 17h00 (cachet de la poste faisant foi) auprès de la :

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DE LA VENDÉE**  
Service Eau, Risques et Nature (SERN)  
Unité Nature, Territoires et Biodiversité  
19, rue Montesquieu - BP 60827  
85 021 LA ROCHE-SUR-YON Cedex

mel : ddtm-chasse@vendee.gouv.fr

